

<b>Rubrique 1</b>	<b>Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise</b>	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial	Kalisan
	Synonyme	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées	
	Utilisation	Produit phytosanitaire
	Utilisations déconseillées	Pas de données disponibles au moment
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité	
	Producteur/Fournisseur	Andermatt Biogarten AG
	Adresse	Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone	+41 (0)62 917 50 00
	Telefax	+41 (0)62 917 50 01
	E-mail	info@biogarten.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Téléphone	145 (Tox Info Suisse)
<b>Rubrique 2</b>	<b>Identification des dangers</b>	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation	
	Selon règlement (CE) No. 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements. Non classé, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2.2	Éléments d'étiquetage	
	EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Tenir hors de portée des enfants. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.	
2.3	Autres dangers	
	La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006	
<b>Rubrique 3</b>	<b>Composition/informations sur les composants</b>	
3.1	Substances	
	Ce produit est un mélange	
3.2	Préparations	
	Selon règlement (CE) No. 1272/2008 le produit ne contient pas de substance dangereuse.	
<b>Rubrique 4</b>	<b>Premiers secours</b>	
4.1	Description des premiers secours	
	Remarques générales	Ne jamais faire prendre quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
	Après inhalation	S'éloigner de la source d'exposition. Permettre l'arrivée d'air frais. En cas de problème, consulter un médecin.

Après contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Nettoyer les parties de la peau affectées avec de l'eau et du savon. En cas de troubles, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux en les maintenant ouverts durant au moins 10 minutes. Enlever les lentilles si possibles. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche, mousse ou eau pulvérisée. Adapté le moyen à l'incendie à l'environ

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Dans un incendie CO et des gaz toxique peuvent se former.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
Porter une appareil respiratoire autonome.  
Utiliser une protection complète dépendant de la taille d'incendie.  
Éliminer les eaux d'extinction selon les réglementations des autorités.

### Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Assurer une ventilation suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir en cas des grandes quantités renversé.  
Enlever de défaut d'étanchéité si possible sans danger.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les eaux de surface et les nappes phréatiques.  
Informers les autorités en cas d'entrer du produit accidentel dans l'égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement et disposer le produit selon rubrique 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13.

### Rubrique 7 Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les instructions d'utilisation. Durant la manipulation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter la formation de poussières.

Assurer une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas stocker d'aliments, boissons et denrées animales sur le même lieu de stockage.

Enlever les vêtements contaminés avant d'entrer un lieu où on mange. Respecter les mesures d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques. Laver les mains avant des pauses et la fin de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients original fermés hermétiquement dans un local frais, ventilée et au sec. Ne pas stocker sur des escaliers et des passages. Ne pas stocker ensemble avec des acides.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée disponible au moment.

## Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

MAK: 1.25 mg/m<sup>3</sup>, 10 mg/m<sup>3</sup> (2.4 TRGS 900)  
Limite d'exposition: 2 (II)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation. Si elle n'est pas suffisante pour avoir une concentration supérieure de MAK il est nécessaire de porter une masque respiratoire.

Protection des yeux /visage

Lunettes ou écran de protection hermétique (EN166).

Protection de la peau

Gants en caoutchouc ou synthétiques (EN374).

Protection respiratoire

En cas de formation importante de poussières, le port d'un masque anti-poussières est recommandé (EN143).

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection (ex. : bottes (ISO20345), vêtements à manches longues...).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les mesures de précaution usuelles doivent être appliquées lors de la manipulation de produits chimiques. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Solide

Couleur

Jauen

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Valeur du pH chez 20°C

8.45 (1%, 20°C)

Point de fusion

Non déterminé

Point d'ébullition

non déterminé

Densité

1.16 g/ml (CIPAC MT 186)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau

Non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau

non déterminé

Température d'auto-allumage

> 400°C ((EC) 440/2008 A.16./A.10.)

Température de décomposition

> 160°C (OeCD 113 (Screening Test for Thermal Stability and Stability in Air)

Point d'inflammation

Ce produit est ininflammable. (EC 440/2008 A.10.)

Propriétés explosives

Ce produit ne présente aucun risque d'explosion. (EEC A.14)

Propriétés oxydative      Aucun ((EC) 440/2008 A.17.)

### 9.2 Autres informations

aucun

## Rubrique 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non déterminé

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est stable selon utilisation et stockage approprié.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Éviter le contact avec des acides fortes. Formation de CO est possible.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans des conditions de stockage normales.

## Rubrique 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité acute	Pas de donnée disponible
Effets primaires d'irritation	Pas de donnée disponible
Effet corrosif	Pas de donnée disponible
Sensibilisation	Pas de donnée disponible
Toxicité en cas d'exposition répétée	Pas de donnée disponible
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible
Mutagénicité	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de donnée disponible

## Rubrique 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë (courte durée)

Poissons	Pas de donnée disponible
Crustacés	Pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	Pas de donnée disponible
Autres organismes	Pas de donnée disponible
Oiseaux	Pas de donnée disponible

#### Toxicité chronique (longue durée)

Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	pas de donnée disponible
Dégradabilité physique et photochimique	Pas de donnée disponible
Biodégradation	Pas de donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage  
octanol-eau Pas de donnée disponible  
Facteur de bioconcentration Pas de donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou  
prévisible entre les différents  
compartiments de  
l'environnement Pas de donnée disponible  
Tension superficielle Pas de donnée disponible  
Adsorption/lixiviation Pas de donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB =  
very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de  
l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006  
La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT =  
persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de  
l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas de donnée disponible

### 12.7 Autres informations

Pas de donnée disponible

## Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/  
Emballage Eliminer les produits et les emballages vides selon les  
réglementations des autorités. Les emballages non contaminés  
peuvent être réutiliser.  
Code/marquage des  
déchets conforme à OMoD Aucun  
Information important pour  
le traitement des déchets Aucun  
Information important pour  
le traitement d'eau sale Aucun  
Autre recommandation pour  
le traitement des déchets Aucun

## Rubrique 14 Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de  
matières dangereuses.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de  
matières dangereuses.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de  
matières dangereuses.

### 14.4 Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de  
matières dangereuses.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de  
matières dangereuses.

### 14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de  
matières dangereuses.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

### Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations Aucun connue

Restrictions d'usage Aucun connue

Restriction nationale pour le respect de quantité maximale pour de phosphate et de composant de phosphate devraient être respecter.

Règlement 2010/75/EU

0%

(VOC)

Auto classement

Oui (VwVwS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévu.

### Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Überarbeitungen

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date

12. Nov 2021